

Département du BAS-RHIN  
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Nombre de Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14  
Conseillers présents : 12 + 1 procuration  
Date de convocation : 27 janvier 2020

**Séance du 03 février 2020**

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

**PRÉSENTS** : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire  
M. LERCH Joseph, Adjoint au Maire  
M. CAPINHA José, Adjoint au Maire  
Mme REINHARDT Régine, Adjointe au Maire  
M. DERVIEUX Jean, Conseiller municipal  
M. ESCHBACH Materne, Conseiller municipal  
M. HEID Thierry, Conseiller municipal  
M. JACQUET Frédéric, Conseiller municipal  
Mme JUGÉAT Clarisse, Conseillère municipale  
M. KERN Thomas, Conseiller municipal  
M. SCHNEIDER François, Conseiller municipal  
Mme WEISS Virginie, Conseillère municipale

**EXCUSÉS** : Mme SCHALCK Véronique, Conseillère municipale, ayant donné procuration à M. ESCHBACH  
M. WILT Alain, Conseiller municipal

**Assistait en outre à la séance** :

Mme Johanna LUCAIRE, Secrétaire de Mairie.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, lundi 03 février deux mil vingt, à vingt heures en séance ordinaire.

## ORDRE DU JOUR :

- 2020-01 Approbation du PV de la séance du 9 décembre 2019
- 2020-02 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2020-03 Diagnostic des risques psychosociaux – offre du CDG 67
- 2020-04 Mise aux normes salle polyvalente – avenant n°4 marché maîtrise d'œuvre
- 2020-05 Acceptation d'un chèque de Groupama – lampadaire accidenté rue Principale
- 2020-06 Demande de subvention pour voyage scolaire
- 2020-07 Attribution d'un bon cadeau – RAEHM Noa
- 2020-08 Divers

Avant de débiter la présente séance, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 2020-08 a) Acceptation d'un chèque – liquidation de solde financier de l'Amicale des Maires de l'ancien canton de Marmoutier
- b) Sollicitation du fonds de concours de la CCPS pour participation à la révision du PLU

## ➤ Décision du Conseil municipal :

**A l'unanimité, les points sont rajoutés à l'ordre du jour.**

**2020-01      Approbation du PV de la séance du 09 décembre 2019**

Approbation du PV du 09 décembre 2019

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2020-02      Désignation de deux secrétaires de séance**

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommées secrétaires de séance :

- Mr HEID
- Mme WEISS

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**2020-03      Diagnostic des risques psychosociaux – offre du CDG 67**

**Vu** l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

**Vu** l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 28 novembre 2019 ;

**Considérant** que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

**Considérant** que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

**Considérant** que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire/Président en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic

des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

**Précise** que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif ainsi que le remboursement des frais de gestion à hauteur de 8%.

**2020-04**      **Mise aux normes salle polyvalente – avenant n°4 marché maîtrise d'œuvre**

Le marché de Maîtrise d'œuvre de la mise aux normes PMR de la salle polyvalente fait l'objet d'une actualisation de prix en raison de travaux complémentaires.

Le montant de cet avenant est de de 13 200,00€ HT.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTTE** l'avenant n°4 pour un montant HT de 13 200,00€ HT.

**AUTORISE** Mr le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

**2020-05**      **Acceptation d'un chèque de Groupama – lampadaire accidenté rue Principale**

L'assurance Groupama nous a transmis un chèque concernant le dédommagement du sinistre "choc de véhicule " survenu le 09 octobre 2019 devant l'ancien presbytère rue Principale.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTTE** le chèque d'un montant de 3 194,21€ transmis par Groupama.

**2020-06**      **Demandes de subvention pour voyage scolaire**

Un habitant du village dont le fils scolarisé au collège de Marmoutier nous fait part d'une demande de subvention pour un voyage à Londres organisé du 14 au 18 octobre dernier.

Il apparaît que le collège ne fera plus de demande groupée pour ce type de demandes de subventions, il appartiendra aux parents d'en formuler la demande.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DECIDE** de verser une subvention **individualisée** de (9€X5 jours) soit 45 € par élève domicilié à Schwenheim dont les parents en auront formulé la demande, sous réserve de fournir une attestation de participation à ce voyage.

**2020-07**      **Attribution d'un chèque cadeau**

Un jeune garçon de 4 ans du village, le petit RAEHM Noa, s'est distingué dans la presse locale en ayant sauvé la vie de sa maman.

Il est proposé de lui offrir un chèque cadeau afin de le récompenser pour son courage.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**DECIDE** d'émettre un bon d'achat pour " Maxi Toys" à Otterswiller d'un montant de 50€ à l'attention du petit RAEHM Noa.

**2020-08**      **Divers**

a) **Acceptation d'un chèque – liquidation de solde financier de l'Amicale des Maires de l'ancien canton de Marmoutier**

L'Amicale des Maires de l'Ancien canton de Marmoutier dont la commune de Schwenheim était membre, lors de sa réunion du 19 décembre 2019, a pris la décision de dissoudre cette Amicale et de liquider son solde financier.

Nous avons ainsi réceptionné un chèque de 371,95€ correspondant à la part revenant à Schwenheim lors de la répartition du solde.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ACCEPTÉ** le chèque d'un montant de 371,95€ transmis par l'Amicale des Maires de l'Ancien canton de Marmoutier.

**b) Sollicitation du fonds de concours de la CCPS pour participation à la révision du PLU**

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5214-16, L5215-26 et L5216-5,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saverne approuvés par arrêté préfectoral en date du 20 juillet 2018,

**Vu** la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, approuvée par le Conseil Municipal en date du 05 septembre 2011,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, en date du 26 septembre 2019, actant la participation financière de l'intercommunalité à l'évolution de quatre documents d'urbanisme communaux,

**Considérant** qu'une participation financière peut être attribuée à hauteur de 50 % de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

Le plan de financement est le suivant pour la procédure de révision, pour passage du POS au PLU de la commune de Schwenheim :

<b>Au titre du PLU de Schwenheim - révision pour passage du POS au PLU</b>			
<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes</b>	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	17 704 €	Participation de la Communauté de Communes :	<b><u>11 560,58 €</u></b>
Annonces légales	3 251,54 €	Part de la Commune de Schwenheim	11 560,59 €
Reproduction documents	/ €	Subvention Département	/ €
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	2 165,63 €	Subvention Etat - DGD	/ €
<b>Total : 23 121,17 €</b>		<b>Total : 23 121,17 €</b>	

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

**Pour : Unanimité des membres présents**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**SOLLICITE** la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, à hauteur de 50% de la part résiduelle H.T. (coût des études et autres prestations diminuées des subventions) restant à la charge de la Commune pour l'évolution de son document d'urbanisme, au titre du fonds de concours intercommunal,

**DECIDE** de porter ainsi, conformément aux factures établies, aux modalités du fonds de concours et au plan de financement établi ci-après, la demande de participation de la Communauté de Communes à hauteur de : 11 560,58 €,

<b>Dépenses H.T.</b>		<b>Recettes</b>	
Mission et conduite des études et des procédures (ATIP et bureaux)	17 704 €	Participation de la Communauté de Communes :	<b><u>11 560,58 €</u></b>
Annonces légales	3 251,54 €	Part de la Commune de Schwenheim	11 560,59 €
Reproduction documents	/ €	Subvention Département	/ €
Honoraires relatifs au Commissaire Enquêteur	2 165,63 €	Subvention Etat - DGD	/ €
<b>Total : 23 121,17 €</b>		<b>Total : 23 121,17 €</b>	

Séance close à 21h30.